

EPITECH

24 Rue Pasteur
94270 Le Kremlin Bicetre

Informations concernant le Contrat de Professionnalisation

Informations administratives :

La Formation

Organisme de formation principal : **EPITECH**
N° SIRET : **4238551960014**
N° de déclaration d'activité : **11 9406738 94**
Adresse : **24 rue Pasteur 94270 LE KREMLIN-BICETRE**

Nb Organisme	1	
Type qualification visée	1	
Diplôme ou Titre visée	19	
Intitulé précis	Architecte logiciel développeur / développeuse d'applications	
Spécialité de formation	326	
Date de formation	19/10/2020	15/07/2022
Nb Heures en OF	1211	
Taux horaire (€)	16,60	
Coût total formation (€)	20102,6	

Le contrat de professionnalisation est facile à mettre en œuvre. Il vous suffit de remplir un formulaire Cerfa et de le soumettre à votre OPCO pour une prise en charge financière.

EPITECH

24 Rue Pasteur
94270 Le Kremlin Bicetre

Ce dispositif permet de former un futur salarié aux besoins spécifiques et à la culture de votre entreprise, de transmettre des savoirs, de valoriser le tutorat.

Le salarié en contrat de professionnalisation n'est pas pris en compte dans l'effectif social de l'entreprise. Vous ne payez pas d'indemnité de fin de contrat à l'issue d'un contrat de professionnalisation en CDD.

Pôle emploi peut vous accorder une aide forfaitaire de 2 000 € pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans (sous conditions).

Vous profitez d'une réduction de charges sur vos cotisations patronales de sécurité sociale.

--- --- ---

Rémunération de l'alternant : Par exemple pour la convention collective SYNTEC Numérique : de 18 à 25 ans 80% du SMIC, de 26 ans à plus 100% du SMIC.

https://www.opco-atlas.fr/sites/default/files/medias/files/2020/02/OPCO-GRILLES_DE_SALAIRES_BRANCHE_V10.pdf

Pour les autres conventions collectives : se renseigner sur les modalités prévues

=> Le salarié est rémunéré autant pour les jours passés en formation que pour les jours passés en entreprise à raison de 35h / semaine.

A noter : les demi-journées d'absences en formation de l'étudiant ne peuvent être facturées à l'OPCO, elles sont donc directement à la charge de l'entreprise, qui peut prélever une partie de cette somme sur le salaire du jeune au taux salarial de celui-ci.

Par ailleurs, notez qu'OPCO Atlas propose un appui financier, cette aide est soumise à conditions : Consulter : <https://www.opco-atlas.fr/criteres-financement.html?branche=214>

Sachez qu'OPCO ATLAS offre également, sous conditions, un soutien financier à la formation de tuteur.